

Tableau des mesures reprises dans le Plan global de sécurité et de prévention		
	Mesures	Partenaires institutionnels et associations
<b>1. Atteintes à l'intégrité de la personne</b>		
Prévention	<p><b>M1.1</b> : Dans le cadre de l'École des métiers et de la sécurité et en collaboration avec les partenaires, examiner la possibilité de mettre en œuvre, d'améliorer ou d'étendre si nécessaire des <b>formations</b> ou <b>sensibilisations</b> existantes destinées aux différents acteurs de la prévention et de la sécurité (formations de base ou continuée) et à la justice avec une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la législation anti-discrimination et au vivre-ensemble ;</li> <li>- à l'accueil et au recueil du témoignage des victimes notamment en cas de violences sexuelles ;</li> <li>- aux faits de mœurs ;</li> <li>- aux violence conjugales et intrafamiliales ;</li> <li>- à la maltraitance d'enfants (et notamment aux mutilations génitales féminines - MGF) ;</li> <li>- aux mariages forcés, au harcèlement dans l'espace public (rue, transports en commun), au sexisme ;</li> </ul>	Communes, police intégrée, instituts de formations (ERMS, ERIP, ERAP...), associations
	<b>M1.2</b> : Dans les cas de <b>cyber-haine</b> , sensibiliser les hébergeurs ou modérateurs de sites aux contenus haineux ;	Parquet, police intégrée, hébergeurs de site
Réaction	<b>M1.3</b> : Dans le cadre des priorités des politiques de poursuite, accorder une prise en compte prioritaire des affaires liées à des violences conjugales ou intra-familiales ;	Parquet
	<b>M1.4</b> : Dans le cas de conflits ou de suspicion de conflits conjugaux, permettre au conjoint victime de maintenir son domicile afin de garder ses droits (afin d'éviter la radiation d'office de domicile) ;	Communes, ZP
	<p><b>M1.5</b> : Intensifier la politique de recherche et de poursuite en matière de <b>discriminations et de délits de haine</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la mise en place de réseaux au niveau local entre la police et le parquet ainsi qu'avec les acteurs de la société civile susceptibles d'être des partenaires pour traiter les situations problématiques, dans le respect de leurs prérogatives et missions respectives ;</li> <li>- Par une concertation au niveau régional afin d'en identifier les points forts, les difficultés et les remédiations possibles ;</li> </ul>	Communes, parquet, ZP, Unia, associations
	<b>M1.6</b> : Mettre en place et coopérer au projet de <i>mystery shopping</i> (faux candidats) dans le cadre de la <b>discrimination à l'embauche</b> en lien avec l'administration régionale de l'emploi, <b>ainsi qu'en matière de discrimination dans l'accès au logement</b> . Cet outil sera mobilisé uniquement auprès des entreprises ayant fait l'objet de plaintes répétées et pour lesquelles une réelle suspicion de pratiques discriminatoires existe ;	Secteur de l'emploi et de la formation, Unia, IEFH
	<p><b>M1.7</b> : En matière d'<b>accompagnement des victimes</b>, sensibiliser et conscientiser à l'importance de l'accueil, de la prise en charge, du soutien, de l'information et de la protection des victimes ainsi qu'à la nécessité d'enregistrer toutes les plaintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les <u>policiers</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o veiller à prendre en considération les victimes en particulier dans le cas d'un PV simplifié (PVS), la victime n'étant pas auditionnée dans ce cas ;</li> <li>o informer les victimes par les services <i>ad hoc</i> sur les mesures prises pour les protéger (mesure d'éloignement) ;</li> <li>o en cas de convocation de l'auteur à la police, être conscient que la victime peut faire l'objet de représailles et donc s'assurer préalablement qu'elle est ou peut être mise en sécurité ;</li> </ul> </li> </ul>	Secteurs de la santé et de l'aide aux victimes, ZP, instituts de formations, associations

	- Pour les <u>victimes</u> , les encourager à porter plainte et notamment sensibiliser les professionnels à y contribuer ;	
	- Pour les <u>témoins</u> d'agressions ou intimidations notamment sexistes, les sensibiliser au rôle qu'ils peuvent jouer en soutenant et en rassurant la victime, ainsi qu'en l'encourageant à porter plainte ;	ZP, associations
	<b>M1.8</b> : En matière de <b>violences conjugales et intrafamiliales</b> , contribuer à et s'assurer de : - l'existence d'une coordination des services pour la période qui suit le dépôt d'une plainte par les victimes ; - la mise en place d'une régie d'alerte entre partenaires sociaux, depuis l'information jusqu'à la mise en œuvre de solutions concrètes au service des familles ; - une offre suffisante de lieux d'accueil et d'accompagnement spécifiques (écoute, soutien, thérapie,...) pour les victimes ou témoins avec une attention particulière pour les enfants ; - la systématisation de la rédaction d'une brochure d'information pratique de première ligne ;	Communautés, communes, parquet, ZP, associations
	<b>M1.9</b> : En matière de <b>d'accompagnement des auteurs</b> , favoriser, en partenariat avec les autorités compétentes, la mise en place d'un dispositif d'assistance et de soutien à la réinsertion pour travailler la période de transition entre la sortie de prison et le retour à la vie en société et notamment l'entrée en formation ;	SPF Justice, communautés, communes, associations
<b>Suivi</b>	<b>M1.10</b> : Améliorer les <b>données statistiques</b> relatives aux violences <b>conjugales</b> et <b>intrafamiliales</b> (cf. M1 NC 4.6.1) : - En prévoyant des statistiques sur le phénomène, ventilées par sexe ; - En élaborant, sur la base des nouvelles directives d'enregistrement, un nouveau rapport statistique relatif aux faits de violence dans le couple ; - En effectuant une analyse spécifique de l'évolution du nombre de plaintes enregistrées par les services de police ;	SPF Justice, parquet, Collège des Procureurs Généraux, police intégrée, associations
	<b>M1.11</b> : Réaliser une étude sur la <b>récidive</b> dans le cadre de la procédure accélérée, qui fera un état des lieux pour envisager une lutte adéquate contre ce phénomène.	SPF Justice, parquet
<b>2. Polarisation et radicalisation</b>		
<b>Prévention</b>	<b>M2.1</b> : Renforcer la <b>formation</b> de l'ensemble des acteurs de première ligne (formation par métier ou intersectorielle, sur le thème de la radicalisation, de la polarisation, des relais institutionnels, des bonnes pratiques professionnelles...);	Organismes régionaux, communautés, communes, instituts de formation (ERAP, ERIP)
	<b>M2.2</b> : Elaborer des modules de <b>sensibilisation</b> pour le public en vue de prévenir les dynamiques de polarisation ;	Organismes régionaux, communes, associations
	<b>M2.3</b> : Renforcer la <b>résilience</b> aux idéologies radicales et <b>l'esprit critique</b> des jeunes par des programmes de soutien et des outils appropriés ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M2.4</b> : Promouvoir <b>l'approche participative</b> des projets de prévention dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens ;	Communautés, communes, associations
	<b>M2.5</b> : Promouvoir la <b>communication</b> des initiatives existantes (site fédéral, communautés et régions, événements et publications) à l'attention du public et des acteurs professionnels ;	Services publics fédéraux, régionaux et communautaires, communes et associations
<b>Réaction</b>	<b>M2.6</b> : <b>Fluidifier, faciliter l'articulation et les relais</b> entre les associations/acteurs pertinents pour assurer une <b>prise en charge adaptée</b> d'individus ou groupes d'individus concernés par la radicalisation ou la polarisation ;	Organismes régionaux, communes, ZP, associations
	<b>M2.7</b> : Faciliter <b>l'échange d'informations</b> pertinentes entre acteurs socio-préventifs et de sécurité dans le respect des missions et prérogatives de chacun ;	Communes, ZP, associations
<b>Suivi</b>	<b>M2.8</b> : Harmoniser une prise en charge adaptée des personnes concernées par le phénomène (auteurs et victimes potentiels) par les différents acteurs sur le territoire bruxellois, notamment par l'élaboration d'une <b>grille d'analyse commune</b> permettant une <b>prise en charge adéquate</b> des individus radicalisés ou en voie de radicalisation, en collaboration avec les autorités compétentes ;	Services publics fédéraux, communautés, communes, parquet, police intégrée, associations

	<b>M2.9</b> : Produire une <b>image affinée</b> des phénomènes dans leur résonance bruxelloise à destination des autorités locales afin de permettre la mise en œuvre de mesures adaptées. Mettre à disposition des analyses thématiques sur ces phénomènes dans leur contexte bruxellois ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, parquet, police intégrée
	<b>M2.10</b> : Organiser une <b>concertation</b> entre les services et acteurs de terrain dans le domaine social et préventif et les services de sécurité afin d'améliorer l'interconnaissance et la communication et ainsi favoriser une vision transversale des phénomènes et une coordination des actions ;	Services publics fédéraux, communes, parquet, police intégrée, associations
	<b>M2.11</b> : Optimiser les actions locales par un système de <b>coordination de projets et d'évaluation</b> (PBPP- réseau associatif).	Communes, associations
<b>3. Drogues et assuétudes</b>		
<b>Prévention</b>	<b>M3.1</b> : Renforcer la <b>prévention générale, sélective et ciblée</b> dans différents milieux de vie (écoles, lieu de travail, lieux d'activités de loisirs) :	Services publics fédéraux et régionaux , communautés, communes, associations
	- Renforcer le <b>travail de rue</b> , dans le respect des missions principales des différents services :	Communautés, communes, associations
	o via des <b>synergies</b> et collaborations entre les services de prévention des 19 communes, l'aide à la jeunesse et les services spécialisés (possibilité de faire appel à une équipe référente d'éducateurs de rue travaillant pour un service spécialisé) ;	
	o en analysant les <b>opportunités d'extension des missions</b> (travail de nuit et possibilité de se déplacer en dehors du territoire communal) via une concertation à établir ;	
	- Créer un dispositif d' <b>accompagnateurs sociaux mobiles</b> à destination des personnes combinant exclusion sociale et troubles mentaux ;	Associations
	- Constituer un <b>répertoire</b> des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés (services communaux en particulier) ;	Associations
	- Renforcer les programmes de <b>réduction des risques</b> en mettant l'accent sur les projets participatifs, en articulation avec les programmes de soin et de <b>promotion de la santé</b> ; prêter attention également dans ce cadre à la détection du dopage (dans l'enseignement, le secteur médical que dans le secteur sportif) ;	Communautés, communes, associations
	<b>M3.2</b> : Développer la <b>formation</b> :	Communautés, communes, police intégrée, instituts de formation
	- Pour les acteurs de la prévention et de la sécurité et de l'aide à la jeunesse : élaborer un plan de formation en matière d'approche de l'usage de drogues et de ses usagers afin d'améliorer le <b>contact et l'orientation des usagers</b> ;	
	<b>M3.3</b> : <b>Sensibiliser les consommateurs</b> , et en particulier les <b>jeunes</b> :	Associations
	- en mettant en place un module d'éducation à la <b>réduction des risques</b> et à la <b>vigilance</b> à déployer face à l'offre en matière de produits psychotropes (avec un focus sur l'alcool, en cohérence avec les mesures du Plan Alcool) et de cannabis ainsi qu'aux achats de produits psychotropes sur internet ;	
	- en soutenant les démarches de <b>promotion de la santé à l'école</b> : il s'indique à cet égard que les directions d'établissement limitent les descentes de police aux situations les plus graves, que les actions de prévention des agents de police dans les écoles fassent l'objet d'une évaluation d'opportunité et que l'interface entre les secteurs de prévention des assuétudes, promotion de la santé et autres secteurs soit maintenue ;	Communautés, communes, associations
<b>Réaction</b>	<b>M3.4</b> : Veiller dans le cadre de la politique de sécurité locale au respect des restrictions légales concernant la <b>disponibilité de l'alcool pour les mineurs</b> et dans les magasins de nuit (cf. NCSI, M16, 4.3) ;	ZP

	<b>M3.5</b> : Soutenir la mise en place d'un plan d'action permettant la détection rapide et l' <b>identification des producteurs</b> de cannabis sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale : développer des <b>collaborations</b> avec les administrations communales, les agences immobilières, office des propriétaires, fournisseurs d'énergie, parquet (poursuite des auteurs) pour construire une <b>approche administrative</b> du crime organisé en matière de production de cannabis (cf. NCSI M11, 4.3). Mettre en place des <b>outils de démantèlement</b> des lieux de production ;	Communes, parquet, police intégrée, associations représentatives des propriétaires et des fournisseurs d'énergie
	<b>M3.6</b> : <b>Diagnostiquer les besoins</b> relatifs à une <b>approche des marchés</b> locaux de la drogue où la demande et l'offre se rencontrent (cf. NCSI M9, 4.3), en ce compris les outils nécessaires pour des enquêtes liées à la vente via internet (darknet et paiement avec de l'argent virtuel...);	Police intégrée
	<b>M3.7</b> : En partenariat avec les autorités compétentes, afin de <b>limiter les risques</b> de transmissions virales et favoriser la <b>récupération du matériel</b> usagé : - Financer le matériel d'injection à la hauteur des besoins identifiés par les services spécialisés ; - Renforcer les équipes des comptoirs d'échange de seringues existants sur le territoire ;	Services publics fédéraux et associations
	- Assurer aux personnes incarcérées dans les prisons bruxelloises le plein accès à l'information, au matériel de réduction des risques, aux traitements de substitution et à un accompagnement psychologique (équivalence des soins de santé entre le milieu carcéral et la société libre) ;	
	<b>M3.8</b> : <b>En matière d'accompagnement des victimes</b> , simplifier et harmoniser les procédures d'accès au droit à l'aide médicale urgente : - Donner aux institutions de soins ambulatoires conventionnées INAMI la mission d' <b>accueillir les usagers de drogues sans condition d'affiliation</b> afin de les (ré)-introduire dans un parcours de soins en mettant entre autres en œuvre leur (ré)-affiliation. Pour ce faire, ces institutions feront l'objet d'une étude de financement appropriée ;	Services publics fédéral, communautés et associations
	- appliquer les recommandations de 2015 du Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) concernant l'accès aux soins de santé pour les <b>personnes en séjour irrégulier</b> ;	
	<b>M3.9</b> : Dans un objectif de santé publique et de diminution des nuisances publiques, mettre en place un projet de type TADAM ;	Associations
Suivi	<b>M3.10</b> : Renforcer et mettre en réseau les <b>équipes de recherche</b> bruxelloises dans le domaine des drogues (recherche quantitative et qualitative). Veiller à orienter la recherche en tenant compte, notamment, des besoins du terrain. Veiller à une communication des besoins bruxellois vers les autres programmes de recherches et utiliser les recherches pour orienter la politique. Intégrer des chercheurs au sein des institutions de réduction des risques et de soin ;	Institutions de recherche
	<b>M3.11</b> : Améliorer la <b>connaissance des produits</b> en circulation par le renforcement du projet d'analyse de produits psychotropes.	Associations
<b>4. Traite et Trafic des êtres humains</b>		
Prévention	<b>M4.1</b> : Développer une <b>approche sociale</b> spécifique de la <b>mendicité</b> , en collaboration avec des associations spécialisées notamment dans l'encadrement des familles en errance ;	Communes, associations
	<b>M4.2</b> : Sensibiliser et former les policiers à un enregistrement précis et uniforme des faits d' <b>exploitation de la mendicité, de proxénétisme, de prostitution et de marchands de sommeil</b> sur le territoire bruxellois pour en améliorer la détection : - en fournissant aux premiers intervenants policiers des <b>scénarios et des fils conducteurs</b> (questions) par situation en vue d'une harmonisation dans les constatations et la rédaction des procès-verbaux ;	Organismes régionaux, communautés, auditorat, parquet, police intégrée

	- en prêtant attention aux dossiers <b>d'exploitation présumée de la mendicité</b> qui concernent des <b>mineurs</b> : la mendicité de mineurs peut parfois n'être que la face visible de dossiers d'exploitation plus complexes comme celle de contrainte à commettre des infractions ;	
	- En répondant aux phénomènes de mendicités dans les carrefours régionaux ;	
	<b>M4.3 : Former les différents acteurs :</b>	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée, instituts de formation
	- former les inspecteurs sociaux et particulièrement ceux du logement aux <b>indicateurs de traite</b> ;	
	- prévoir des formations spécifiques sur la <b>traite</b> des êtres humains au sein de l'Ecole des métiers de la sécurité	
	- Former les partenaires locaux sur la question des mineurs étrangers non-accompagnés ( <b>MENA</b> ) et de <b>l'exploitation de la vulnérabilité</b> des personnes ;	
Réaction	<b>M4.4 :</b> Consolider les opérations de contrôle des secteurs à risque d'exploitation économique ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, Auditorat
	<b>M4.5 :</b> Mettre en place une coordination intercommunale et harmoniser les approches en matière de prostitution sur l'espace public, dans le respect des spécificités locales ;	Communes, parquet, police intégrée
	<b>M4.6 :</b> Développer une collaboration autour de la problématique des marchands de sommeil entre les différents services compétents (services communaux, police, parquet, services d'inspection du logement) ;	Organismes régionaux, communes, parquet, police intégrée
	<b>M4.7 :</b> La lutte contre les infractions de droit pénal social constitue un objectif de recherche et de poursuite pour les forces de police. Les phénomènes prioritaires sont la lutte contre la traite des êtres humains, le respect des dispositions de protection de la santé des travailleurs, du bien-être au travail et la fraude sociale (par exemple : la non-perception de cotisations destinées à alimenter la sécurité sociale, l'occupation précaire de travailleurs sans titre ni droit mais aussi l'octroi indu de prestations sociales à des assurés sociaux :	Auditorat, police intégrée
	- Réfléchir à l'opportunité de créer dans chaque zone une équipe d'agents spécialement dédiés au droit pénal social, en concertation avec l'auditeur du travail, ou du moins sensibiliser à la thématique. Ils agiront également en point de contact des services d'inspection spécialisés, seront chargés de l'organisation de contrôles communs et veilleront à assurer la transmission de l'information vers l'auditorat ;	
	- Etoffer la formation de base des policiers par une formation spécifique en matière de droit pénal social.	Instituts de formation
	<b>M4.8 :</b> Améliorer <b>l'accueil des victimes</b> :	Communautés, communes, police intégrée
	- disponibilité et ouverture des services auxquels les victimes, tant majeures que mineures, peuvent s'adresser (accueil 24h/24) ;	
	- création de locaux adaptés qui tiennent compte des spécificités liées aux auditions de victimes de traite et de trafic des êtres humains ;	
Suivi	<b>M4.9 :</b> Au niveau régional, établir une image du phénomène de la traite des êtres humains et la fournir aux autorités compétentes ;	SPF Justice, parquet
	<b>M4.10 :</b> Développer un outil informatique commun pour les 19 communes et la police intégrée, compatible avec les bases de données déjà existantes dans les Zones afin, notamment, de faciliter l'enregistrement et le contrôle sur le territoire des données relatives aux domiciliations.	CIRB, communes, police intégrée
<b>5. Atteintes aux biens</b>		
Prévention	<b>M5.1 :</b> Développer une approche intégrée des <b> cambriolages</b> , des <b> vols de vélos</b> et du <b> recel</b> ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M5.2 :</b> Développer la <b> présence visible et dissuasive</b> en :	Organismes régionaux, communes, police intégrée

	- Optimisant la couverture espace-temps par les acteurs de terrain (gardiens de la paix, police locale) ;	
	- Mettant à disposition des moyens pour le recrutement d'agents de la STIB dans les transports en commun et sur les sites multimodaux ;	Organismes régionaux
	<b>M5.3</b> : Uniformiser les supports de <b>campagne de prévention</b> et leur <b>communication</b> homogène au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale :	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée, associations
	- Prévention du cambriolage (« 1 jour sans » (voir www.1joursans.be) ; opérations « rosace ») ;	
	- Vols de <b>vélos</b> : un plan d'action contre le vol de vélo a été approuvé par le gouvernement bruxellois le 24/3/2016. Ce plan prévoit la composition de la <b>Task Force bruxelloise « Vol de vélos »</b> qui a pour objet de mettre en place, avec les zones de police dont le vol de vélo est une priorité, une série de mesures visant à diminuer le vol de vélos (mise en place de vélos-appâts, organisation des travaux de la <i>Task Force</i> , mise en place d'actions spécifiques dans les zones où se concentrent les vols de vélo, encouragement des dépôts de plaintes, installation de parkings à vélos sécurisés, gravure des cadres de vélos...) ;	
	- campagnes de prévention spécifiques concernant le <b>« sac-jacking »</b> avec les communes concernées par ces phénomènes particuliers ;	
	- communications conjointes des 6 zones de police sur des thématiques de prévention pour des <b>publics-cibles</b> , p. ex. les seniors victimes de cambriolages par ruse ; les enfants victimes de racket à l'école ou sur le chemin de l'école ; les commerçants victimes de vol à l'étalage ;	
	<b>M5.4</b> : En matière de <b>formation</b> :	Police intégrée, instituts de formation
	- Evaluer et revoir qualitativement la <b>formation de base des Conseillers en Prévention Vol</b> et la formation d'un jour pour les policiers ; en particulier : mettre en place une formation des Conseillers Prévention Vol sur les contacts avec les populations fragilisées ;	
	- Maintenir et valoriser les missions de prévention au sein des services de police ;	
	- Assurer la formation des policiers et du personnel de sécurité des transports en commun au phénomène du <b>vol à la tire</b> (cf. « trekkers » de la Zone de Police Bruxelles-Capitale-Ixelles) ;	
	- <b>Professionnaliser</b> davantage <b>la recherche</b> par le développement de mécanismes de détection et de processus de réaction rapides (permettant de déterminer que l'on est confronté à une problématique ou à une menace émergente), l'alimentation qualitative des banques de données (ex : BNG), l'investissement continu dans la qualité des constatations de première ligne et le prélèvement des traces ;	
	<b>M5.5</b> : Afin d'inciter les personnes à investir plus facilement dans la sécurisation de leur domicile :	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, ZP
	- clarifier le système de <b>prime(s) / déduction(s) fiscale(s)</b> à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale ;	
	- donner une meilleure visibilité des <b>labels</b> de sécurité pour les particuliers (normes de protection portes, serrure, Projet I3, nouvelles technologies en domotique dans le cadre de la prévention du cambriolage, etc.) ;	
<b>Réaction</b>	<b>M5.6</b> : Prêter attention aux <b>vols de déchets valorisables</b> dans les déchetteries ainsi que sur la voie publique ;	Organismes régionaux, communes, ZP
	<b>M5.7</b> : Investir dans une approche administrative ciblée par un <b>contrôle renforcé des commerces</b> où les bijoux ou métaux volés sont revendus, la fermeture des lieux où des biens sont régulièrement recelés, un contrôle des véhicules en vue de leur saisie ;	Communes, police intégrée
	<b>M5.8</b> : Consolider les bonnes pratiques en matière d' <b>assistance aux victimes</b> (reprise de contact systématique avec les victimes après cambriolage ; prévention ciblée après une vague de cambriolages) ;	Communautés, communes, ZP
<b>Suivi</b>	<b>M5.9</b> : Assurer le <b>suivi précis de l'image</b> du phénomène et, en cas d'évolution, identifier les nouveaux <b>modes opératoires</b> ou les nouvelles formes de criminalité contre les biens (identification des phénomènes émergents) ;	Communes, police intégrée

	<b>M5.10</b> : Dans le but d'affiner l'image de certains phénomènes criminels, développer le système de <b>dépôt de plainte via internet</b> (Projet <i>Police on Web</i> déjà existant) et éventuellement élargir les faits qui peuvent être dénoncés via ce biais. Mieux informer la population sur ce dispositif qui devrait permettre d'affiner l'image de certains phénomènes de vol.	Services publics fédéraux, communes, parquet, police intégrée
<b>6. Mobilité et sécurité routière</b>		
<b>Sécurité routière</b>		
<b>Prévention</b>	<b>M6.1</b> : Mobiliser les acteurs et développer des synergies en vue : - De sécuriser les abords des écoles ; - D'intégrer la dimension sécurité routière dans les dossiers d'aménagement des espaces publics ;	Services publics régionaux, communes, police intégrée, associations
	<b>M6.2</b> : Développer différents outils qui contribuent à améliorer la sécurité routière : - Placer des radars préventifs fixes ou mobiles ; - Renforcer les Contrats de mobilité et assurer le reporting à la plateforme de coordination opérationnelle Mobilité & Sécurité routière ; - Valoriser la « fonction circulation » auprès du personnel policier, dans le cadre de l'Ecole des métiers de la sécurité ;	Services publics régionaux, communes, police intégrée, associations Instituts de formation
	<b>M6.3</b> : Sensibiliser le public : - Fournir une information continue au grand public sur les règles du code de la route (diffusant des conseils de sécurité routière) ; - Prévoir des formations adaptées au public-cible (entreprises, enseignants, enfants, parents...) et mettre à disposition du matériel pédagogique ;	Organismes régionaux, communes, instituts de formation, associations
<b>Réaction</b>	<b>M6.4</b> : Déployer le réseau de caméras ANPR, en concertation avec les polices locale et fédérale et mettre sur pied un Centre régional de traitement des infractions (CRT) ;	Organismes régionaux, parquet, police intégrée
	<b>M6.5</b> : Renforcer les actions de contrôle : - Des véhicules (homologation, papiers et certificats de contrôle technique), des convois de transport exceptionnel (ADR, +3,5 T) et des auto-écoles (véhicules et personnel) ; - En matière d'alcool et de drogues au volant, de vitesses excessives, de port de la ceinture et d'utilisation du GSM au volant ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, parquet, police intégrée, instituts de formation
	<b>M6.6</b> : Développer une approche commune pour les différentes autorités lors d'événements exceptionnels : - en cas de fortes intempéries ou vents : approche commune relative à la fermeture des parcs et espaces verts ; - en cas d'accidents graves : réaction sur le terrain (sécurisation du site, impacts sur la mobilité...)	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M6.7</b> : Etablir un diagnostic des différentes pratiques des services de police pour annoncer aux familles un décès consécutif à un accident grave ou une autre mauvaise nouvelle (annonce par un agent de police, par le bureau d'aide aux victimes, synergies avec les zones de police en-dehors de la Région de Bruxelles-Capitale...) ; à partir de ce diagnostic, optimiser l'accompagnement des victimes ;	Communautés, police intégrée, instituts de formation, associations
<b>Suivi</b>	<b>M6.8</b> : Soutenir la plateforme de coordination opérationnelle Mobilité & Sécurité routière (Parquet, Police intégrée, partenaires) au niveau régional.	Organismes régionaux, parquet, police intégrée et associations

<b>Transports en commun</b>		
<b>Prévention</b>	<b>M6.9</b> : Développer un programme de <b>communication</b> visant à une réappropriation positive de l'espace public dans les transports en commun, afin, notamment, de diminuer le sentiment d'insécurité ;	Organismes régionaux, police intégrée, associations
	<b>M6.10</b> : Renforcer la mobilisation des autorités locales, zonales et régionales dans la mise en œuvre de dispositifs assurant une <b>présence sur le réseau de transports en commun</b> dont elles ont la charge. Une concertation poursuivant cet objectif sera mise en place entre la Région et les zones de police afin de coordonner la présence des effectifs de celles-ci. Ces derniers seront complétés par la présence d'effectifs régionaux, si cela s'avère nécessaire. Enfin, sera adoptée une réglementation régionale encadrant et conditionnant à la poursuite de cet objectif l'octroi d'un libre-parcours sur le réseau de transport en commun pour les agents exerçant quotidiennement une mission de sécurité ou de prévention , <b>et dans le respect de leurs missions principales</b> (gardiens de la paix, police, éducateurs de rue, etc.) <b>pour un territoire déterminé</b> ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M6.11</b> : Créer un pôle de <b>connaissance et de formation</b> "transports en commun" au sein de l'ERMS, bénéficiant des agréments légaux requis, qui : - Intègre les équipes de sécurité et d'accompagnement des transporteurs dans les parcours de formation des métiers de la sécurité au niveau régional en fonction des compétences spécifiques (policier et agent de sécurité, gardiens de la paix et agents d'accompagnement...); - Contribue à la professionnalisation des pratiques par la création d'une offre de formation "transports en commun" au profit de l'ensemble des partenaires impliqués dans les transports en commun ; - Procède à l'inventaire et la concentration des moyens didactiques existants ; - Propose un module de formation spécifique à chaque société de transport en commun active à Bruxelles ;	Organismes régionaux, police intégrée, instituts de formations
	<b>M6.12</b> : Développer une culture intégrée en matière <b>d'aménagement de l'espace public</b> ou de prévention des différentes formes de criminalité dans les transports en commun, notamment par le biais de partenariats( <i>benchmarking</i> en cours, cf. expérience londonienne en matière de prévention) ;	Organismes régionaux, communes
<b>Réaction</b>	<b>M6.13</b> : Désigner un <b>Magistrat de référence</b> (point de contact) pour les transports en commun ;	Parquet
	<b>M6.14</b> : Renforcer les <b>collaborations</b> entre le port de Bruxelles et les différents partenaires en matière de contrôle ;	Organismes régionaux, police intégrée
	<b>M6.15</b> : Renforcer et intégrer les différents dispositifs (secteur associatif, police intégrée et transporteurs) <b>d'accompagnement et d'orientation</b> et augmenter les capacités d'accueil et de prise en charge des personnes en errance présentes sur les <b>réseaux de transport</b> en RBC, avec une attention particulière concernant les problématiques de <b>multipathologies</b> (troubles psychologiques et problématiques liées aux assuétudes) ;	Organismes régionaux, communautés, associations
<b>Suivi</b>	<b>M6.16</b> : Améliorer l' <b>image</b> et l' <b>échange d'information</b> en matière de sécurité dans les transports en commun par l'intégration des différentes formes de données et publication d'un feuillet de suivi multidisciplinaire dans le cadre du Plan régional de sécurité transport en commun au profit des autorités administratives et services partenaires.	Organismes régionaux, communes, police intégrée
<b>7. Environnement et incivilités</b>		
<b>Prévention</b>	<b>M7.1</b> : Assurer la <b>présence visible</b> et appropriée des différents services publics en charge de la sécurité : - En particulier dans les <b>zones jugées prioritaires</b> ; - En mettant en place des <b>équipes en soirée</b> visant à promouvoir une vie nocturne apaisée en prévenant les conduites à risque et en limitant les nuisances sonores ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée



	- En renforçant les équipes de <b>gardiens de parc</b> spécialisés en prévention et/ou animation en été et en développant leur rôle préventif et didactique ainsi que celui des <b>surveillants forestiers</b> ;	
	- En développant un programme régional <b>d'animations</b> de prévention dans les <b>stations de métros</b> et dans les <b>parcs</b> en collaboration avec la STIB et Bruxelles-Environnement (BE) ;	
	<b>M7.2</b> : Intégrer la dimension de sécurité dans la <b>rénovation et l'aménagement urbain</b> (par exemple : mise en œuvre et entretien de dispositifs techniques : revêtement anti-tags, contrôle d'accès...). Une étude est en cours pour l'aménagement du quartier européen ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M7.3</b> : Développer la <b>formation</b> , en collaboration avec l'Ecole des métiers de la sécurité : - Formations spécifiques et certifiées dans les matières environnementales ; - Formations aux dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être animal ; - Formations à destination des agents de contrôle, de prévention et fonctionnaires sanctionneurs aux techniques de médiation et de gestion de l'agressivité pour limiter les cas d'agressions ou d'incivilités à leur égard ;	Instituts de formation
	<b>M7.4</b> : Organiser des campagnes de <b>sensibilisation</b> : - Sur le recyclage et la gestion des déchets ; - Au bien-être animal ;	Organismes régionaux, communes, instituts de formation, associations
	<b>M7.5</b> : Développer des <b>actions conjointes</b> Région/zones de police/communes (p. ex : actions « trash » initiées par l'Agence Bruxelles-Propreté : sensibilisation, nettoyage puis sanctions) ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
Réaction	<b>M7.6</b> : En prolongement de la coordination permanente qui est mise en place en matière d'approche administrative (cf. objectif transversal 3 : L'approche de sécurité intégrée), créer, dans le cadre des processus d'ores et déjà mis en place, une <b>structure de coordination et d'échange</b> (agents de contrôle, fonctionnaires sanctionneurs) en matière de <b>sanctions administratives environnementales</b> au sens large, dont l'objectif est : - le renforcement des convergences entre règles environnementales ; - la constitution d'un point de contact avec le parquet pour l'ensemble des matières de la compétence régionale <u>indépendamment des contacts nécessaires à l'instruction des dossiers en cours avec les administrations concernées</u> ; - la mise en place une boîte à outils : inventaire des pratiques existantes au sein des pouvoirs locaux dans la lutte contre les incivilités ;	Organismes régionaux, communes, parquet, police intégrée, instituts de formation
	<b>M7.7</b> : Renforcer l' <b>ancrage territorial</b> des différents services actifs au niveau local et zonal : développer des antennes de sécurité intégrées au niveau local ;	Organismes régionaux, communes, ZP
	<b>M7.8</b> : <b>Désigner un point de contact</b> auprès de la police pour les différents agents afin de pouvoir relayer les difficultés sur le terrain (contacts entre agents de prévention et sécurité, agents constatateurs et fonctionnaires sanctionneurs) ;	Communes, police intégrée
	<b>M7.9</b> : Veiller à une bonne <b>prise en charge des victimes</b> comme des <b>auteurs</b> d'actes d'incivilités : Pour les <b>victimes</b> : offrir une réponse appropriée aux déclarations, aux plaintes et aux questions via la communication d'informations en matière d'incivilités ; Pour les <b>auteurs</b> d'actes d'incivilités : ○ Renforcer la prise en charge <b>sociale et sanitaire</b> des personnes en grande précarité sanctionnées ou condamnées pour incivilités ; ○ Encourager la <b>médiation</b> et le <b>recours</b> aux travaux d'intérêts généraux pour les auteurs récidivistes ;	Organismes régionaux, communautés, communes, parquet, ZP

Suivi	<p><b>M7.10</b> : Maintenir les synergies entre l’Observatoire et le Réseau des Fonctionnaires sanctionneurs communaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire des chiffres et des analyses en matière de SAC ;</li> <li>- Développer une image des incivilités et infractions au cadre de vie selon une approche territoriale ;</li> <li>- Cartographier les lieux de dépôts clandestins, tags, tapage.</li> </ul>	Organismes régionaux, communes, police intégrée
<b>8. Criminalité financière et cybercriminalité</b>		
<b>Fraude</b>		
Prévention	<p><b>M8.1</b> : Prévoir des <b>formations</b> spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur la <b>criminalité financière</b>, en prenant en compte la problématique du transfert de compétences et de connaissance des dossiers au sein des services (car les dossiers financiers sont souvent très longs dans le temps). Ces formations veilleront également à une association des autres acteurs partenaires dans ces matières ;</li> <li>- Formation multidisciplinaire pour améliorer les connaissances et compétences des services communaux et de police, via un échange de bonnes pratiques relatives à l’approche des <b>sociétés à but commercial créées sous le statut d’ASBL</b>. Effectuer une étude de faisabilité en vue de proscrire l’exercice de certaines activités commerciales sous le couvert du statut d’ASBL ;</li> </ul>	Communes, police intégrée, instituts de formation
	<p><b>M8.2</b> : Stimuler une plus grande <b>collaboration</b>, favoriser et renforcer les <b>échanges d’informations</b> entre les services d’inspection sociale, les services de police et les services publics compétents en matière de fraude ;</p>	Organismes régionaux, auditorat, parquet
Réaction	<p><b>M8.3</b> : Lutter contre le <b>dumping social</b> dans le cadre de l’adjudication des <b>marchés publics</b> (secteur du nettoyage, chantiers de la construction...) en sensibilisant et formant les administrations compétentes en la matière ;</p>	Organismes régionaux, communes, police intégrée, instituts de formation
	<p><b>M8.4</b> : En matière de fraude fiscale et sociale, assurer une application cohérente et concertée du <b>modèle <i>una via</i></b> (choix entre la voie administrative et la voie judiciaire), selon le respect des principes de subsidiarité et de <i>non bis in idem</i>, en vue d’une <b>affectation optimale des moyens</b> dont l’administration fiscale, la police et le ministère public disposent (cf. NCSI M7, 4.4.2). En matière de fraude sociale, porter une attention particulière pour les faux en droit pénal social (cf. NCSI M5, 4.4.1) ;</p>	Services publics fédéraux, organismes régionaux, ministère public, police intégrée

	<b>M8.5</b> : Vis-à-vis de la fraude sociale, appliquer des <b>méthodes de recherche affinées</b> , renforcer les collaborations entre entités fédérées et internationales et mettre en œuvre de manière dissuasive toutes les <b>sanctions</b> prévues par la législation en cas d'occupation illégale de travailleurs étrangers ou d'exercice illégal d'une activité indépendante par un étranger (cf. NCSI M4, 4.4.1) ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, ministère public, parquet
	<b>M8.6</b> : Adjoindre les <b>services de contrôle régionaux</b> à l'adoption d'une approche administrative plus sévère de la fraude sociale prévue par la Note Cadre (NCSI M7, 4.4.1) ;	Organismes régionaux
	<b>M8.7</b> : Exécuter de manière optimale les <b>amendes administratives</b> imposées aux contrevenants <b>étrangers</b> (via le <i>système d'information du marché intérieur</i> (IMI) – chapitre 6 de la direction d'exécution) (cf. NCSI M6, 4.4.1) ;	Services publics fédéraux, ministère public, police intégrée
	<b>M8.8</b> : Effectuer dans les secteurs concernés des <b>contrôles</b> dans le cadre des cellules d'arrondissement, tel que défini dans le plan d'action du SIRS (construction, transport, HORECA...) (cf. NCSI M3, 4.4.1) ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée
	<b>M8.9</b> : Faciliter et renforcer les <b>collaborations</b> entre les services d'inspection et la police locale, notamment lors des <b>contrôles</b> sur le terrain ;	Organismes régionaux, auditorat, parquet, police intégrée
Suivi	<b>M8.10</b> : Prévoir, au niveau national, un suivi étroit des nouvelles tendances par l'OCS (Cellule de soutien fraude carrousel TVA) et en informer les services d'inspection de l'ISI, les parquets et la Police fédérale, par le biais de séances de formation (cf. NCSI M1, 4.4.2).	Organismes régionaux, auditorat, parquet, police intégrée
<b>Cybercriminalité</b>		
Prévention	<b>M8.11</b> : <b>Développer la prévention</b> et sensibiliser aux <b>risques</b> encourus à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) : - Mettre à disposition les informations sur les <b>leçons tirées</b> des cyberincidents (bonnes pratiques) ; - Définir pour les <u>entreprises</u> des <b>règles de « bonnes conduites »</b> génériques en matière de sécurité ; définir une politique régionale en ce sens et délivrer un <b>label régional</b> (certification Sécurité IT) aux entreprises s'engageant dans ce processus ; - Développer une campagne de sensibilisation du public à la cybersécurité ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée, instituts de formation
	<b>M8.12</b> : <b>Sensibiliser les acteurs régionaux</b> de la prévention et de la sécurité : - A la promotion d'une utilisation responsable d'internet par les jeunes (via par exemple, le projet fédéral iCoach) ; - Au <b>renforcement des équipements régionaux</b> en matière informatique (protection des données, disponibilité de l'infrastructure et développer des applications telles que la vidéo-protection et des outils de partage d'informations) ; - A l'utilisation de <b>méthodes de renseignement</b> qui ont recours à des sources ouvertes, disponibles publiquement ( <i>Open Source Intelligence</i> ) ; - A l'importance de <b>désigner un point de contact IT</b> dans chaque administration régionale, zonale et communale pour relayer les informations qui seront diffusées par le Centre de Cybercriminalité belge (CCB) ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée, communes
	<b>M8.13</b> : En matière de <b>formation</b> : - Développer un centre de connaissances et des partenariats avec des universités pour certaines formations spécialisées ; - Elargir l'offre de formations relatives à la cybersécurité au sein de l'Ecole des métiers de la sécurité ;	Instituts de formation et monde académique

Réaction	<b>M8.14</b> : Renforcer les capacités de recherche sur le <i>darknet</i> afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels (trafic de stupéfiants, trafic d'armes, prévention et lutte contre le terrorisme et le radicalisme) et favoriser l'échange des informations qui en résultent entre les services compétents ;	Police intégrée
Suivi	<b>M8.15</b> : Etablir une image des cybermenaces et des cyberincidents qui se produisent en Région bruxelloise.	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée
<b>9. Criminalité organisée et trafic de biens frauduleux</b>		
Prévention	<b>M9.1</b> : Concernant le <b>recel</b> , sensibiliser les acteurs à la falsification aisée des fiches de dépôt dans les boutiques d'achat et/ou de vente et les magasins de détail de matériel ménager ou informatique, d'or... ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M9.2</b> : Accorder une importance prioritaire aux <b>faux documents</b> dans l'approche de tous les domaines de la criminalité organisée en sensibilisant les administrations régionales et communales dans ces matières au travers de campagnes de formation/sensibilisation ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M9.3</b> : Prévoir une information et une sensibilisation optimales des <b>propriétaires d'armes à feu</b> sur l'obligation de signaler l'aliénation par vol ou perte d'une arme à feu enregistrée (cf. NCSI M3, 4.7.2) ;	Organismes régionaux, parquet, police intégrée
	<b>M9.4</b> : Sensibiliser les <b>armuriers</b> à identifier les personnes achetant des chargeurs ou des munitions en grandes quantités ;	Organismes régionaux, police intégrée
	<b>M9.5</b> : Organiser un meilleur <b>échange d'informations</b> et une meilleure concertation stratégique entre tous les services administratifs et judiciaires au sein du nouveau Comité de concertation interfédéral pour la lutte contre la production et le commerce illégaux d'armes, en concordance avec la régionalisation déjà réalisée du commerce international des armes (cf. NCSI M5, 4.7.2) ;	Organismes régionaux, parquet, police intégrée
	<b>M9.6</b> : Développer, via l'Ecole des métiers de la sécurité, des <b>formations</b> de pointe aux <b>techniques de recherches</b> (internet et darknet) et développer une politique de ressources humaines visant à fidéliser ces experts en vue d'assurer la mise en pratique et le transfert des connaissances ;	Organismes régionaux, police intégrée, instituts de formation
Réaction	<b>M9.7</b> : Accorder une attention particulière à la <b>commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs</b> et envisager son lien éventuel avec la problématique de la détention de biens frauduleux ;	Organismes régionaux, police intégrée
	<b>M9.8</b> : Mettre à disposition un outil de <b>recherche</b> et de poursuites efficaces du trafic et du commerce <b>d'armes</b> détenues illégalement via <b>internet</b> (darknet, deepweb...) et diffusion de rapports et d'informations aux services partenaires compétents ;	Police intégrée
	<b>M9.9</b> : Dissuader la criminalité organisée en légiférant pour qu'une politique commune en termes de <b>perception directe</b> puisse être appliquée (via les avertissements extraits de rôle, par des saisies de biens tels que les véhicules, les immeubles...) ;	Organismes régionaux, police intégrée
Suivi	<b>M9.10</b> : Améliorer l' <b>image des modes opératoires des bandes itinérantes</b> qui commettent des cambriolages ou d'autres formes de criminalité ;	Communes, police intégrée
	<b>M9.11</b> : Améliorer l' <b>image relative au trafic d'armes</b> et aux saisies d'armes à feu illégales, sur le plan de l'enregistrement et de l'expertise (cf. NCSI M1, 4.7.2).	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée

10. Gestion de crise et résilience		
Prévention	<b>M10.1</b> : Développer un <b>Centre de communication et de crise régional</b> , et intégrer à celui-ci une Plateforme de vidéo intégrée ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M10.2</b> : Développer une <b>méthode-cadre de gestion de crise</b> ainsi qu'un <b>outil informatisé de préparation</b> et de <b>gestion d'événements</b> , exercices, formations et échanges entre les différentes disciplines ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes
	<b>M10.3</b> : Développer une approche globale au niveau de la Région pour la protection et la <b>sécurisation des bâtiments publics</b> ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes
	<b>M10.4</b> : Inventorier et cartographier les itinéraires des <b>convois de transport exceptionnel</b> et de produits dangereux ; communiquer la cartographie aux autorités compétentes ; concevoir un « plan d'inspection » s'appuyant sur une évaluation des risques portant sur les flux de déchets ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M10.5</b> : En matière de <b>formation des acteurs</b> :	Instituts de formation
	- Soutenir la <b>formation</b> continue mono-disciplinaire et multidisciplinaire des services de secours et d'intervention (Ecole des métiers de la sécurité)	
	- <b>Organiser des exercices mono- et multidisciplinaires</b> réguliers permettant la formation d'un large panel d'acteurs de la gestion de crise (notamment, au plan policier, des exercices entre élèves et aspirants sur base de scénarios réels), pour renforcer la culture opérationnelle globale (avec la participation des responsables de la planification d'urgence communaux) ;	
	- Renforcer la <b>maîtrise des outils</b> nécessaires à la gestion de crise (radios Astrid, plateforme digitale « <i>Incident &amp; Crisis Management System</i> » (ICMS)) ;	
	- Organiser des formations génériques à la <b>communication de crise</b> (type « media training ») ;	
	<b>M10.6</b> : En matière de <b>sensibilisation</b> :	Organismes régionaux, communes, instituts de formation
	- <b>Identifier les publics-cibles</b> auxquels devrait être adressée une information spécifique, tant au niveau de l'information préalable qu'en cas de situation d'urgence ;	
	- Soutenir et <b>renforcer l'information à la population</b> sur les risques et sur la planification d'urgence ;	
	- Sensibiliser le public par la présence renforcée d'agents de contrôle et de prévention sur le terrain visant à augmenter le sentiment de sécurité, prévenir les conflits et les infractions ;	
	- Développer une campagne de communication autour de la <b>résolution des crises</b> dans une optique de <b>résilience</b> ;	
	<b>M10.7</b> : En matière <b>formation des citoyens</b> :	Organismes régionaux, instituts de formation, associations
	- Poursuivre et renforcer l'organisation d'une formation <b>premiers secours</b> à l'attention des Bruxellois ;	
	- Organiser une formation aux <b>réactions adéquates et aux premiers gestes utiles</b> en cas de situation d'urgence ;	
	- Intégrer un <b>volet secourisme</b> à la formation obligatoire dans le cadre de l'obtention d'un <b>permis de conduire</b> ;	
Réaction	<b>M10.8</b> : Mettre à disposition des <b>drones</b> au bénéfice des acteurs de la prévention et de la sécurité en Région bruxelloise ;	Organismes régionaux, communes, police intégrée
	<b>M10.9</b> : Augmenter la <b>redondance des moyens d'alerte</b> et de communication disponibles en cas de situation d'urgence ;	Organismes fédéraux, régionaux, police intégrée
	<b>M10.10</b> : Permettre aux <b>victimes</b> , impliquées et intervenants, de bénéficier d'une <b>information</b> complète et compréhensible quant aux <b>possibilités d'aide et de prise en charge</b> qui leur sont accessibles ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, parquet, police intégrée
	<b>M10.11</b> : Faciliter la <b>coopération</b> entre les Communautés et la Justice et tous les acteurs institutionnels, notamment pour permettre aux victimes, impliqués et intervenants de se référer à une personne de <b>contact unique</b> pour les soutenir dans leurs démarches ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communautés, communes, parquet, police intégrée

	<b>M10.12</b> : Soutenir la <b>prise en charge psychosociale et psychologique</b> à court et à long terme des victimes, impliqués et intervenants et leur proposer des moyens d'expression et de reconstruction (registres de condoléances, événements commémoratifs...);	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, parquet
Suivi	<b>M10.13</b> : Instaurer un <b>groupe de veille technologique</b> composé de spécialistes chargés d'identifier les innovations techniques et technologiques susceptibles d'apporter une plus-value en matière de gestion de crise et de résilience ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée
	<b>M10.14</b> : Créer une task-force visant à réaliser une <b>étude complète et exhaustive</b> sur la mise en place des nouvelles technologies liées aux risques <b>CBRNE</b> ainsi qu'aux équipements et dispositifs de protection et de renforcement de sécurité ;	Services publics fédéraux, organismes régionaux, police intégrée
	<b>M10.15</b> : Instaurer une <b>plateforme dynamique d'échange de connaissances</b> , de retour d'expérience et de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.	Services publics fédéraux, organismes régionaux, communes, police intégrée